

Est déclarée irrecevable parce que l'équivalent d'une négation de la motion principale, une proposition d'amendement de M. Church (demandant que la résolution ne soit pas adoptée) à la résolution relative à la présentation d'une adresse à Sa Majesté en vue de demander au parlement britannique de modifier l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 169.

Proposition de motion de M. Graydon tendant à l'ajournement de la Chambre en vue de discuter la décision arbitraire du Gouvernement permettant l'augmentation des loyers: déclarée irrégulière vu son manque d'urgence et que la motion prévoyant la formation de la Chambre en comité de subsides doit être incessamment appelée, 210.

Est déclarée irrégulière parce que portant sur une résolution dont le comité des voies et moyens doit être saisi incessamment, une proposition d'amendement à la motion précédant la formation du comité des subsides et demandant la déduction des cotisations syndicales de l'impôt sur le revenu, 211; mais, vu le débat prolongé qui s'est déjà produit, l'Orateur, sans établir de précédent, suggère la mise aux voix immédiatement de l'amendement, 211.

Lors de la motion tendant à la 2e lecture du bill n° 144, loi modifiant la loi des enquêtes sur les coalitions, l'Orateur décide qu'il est irrégulier de traiter de la substance même de la loi des enquêtes sur les coalitions ou de toute autre question ne se rattachant pas nettement à la mesure modificatrice et de reprendre la discussion générale sur le rapport McGregor qui a eu lieu lors de l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité de subsides; cependant, vu les circonstances exceptionnelles du débat, l'Orateur estime qu'il doit accorder une certaine latitude dans le débat, 238.

Parce qu'elle porte sur un sujet étranger à la proposition énoncée dans la motion principale et n'est pas pertinente, est déclarée irrégulière la proposition d'amendement de M. Noseworthy (demandant la prise en considération d'une certaine ordonnance relative aux loyers) à la motion tendant à la 2e lecture du bill n° 142, loi modifiant la loi nationale sur l'habitation, 242.

L'Orateur décide qu'une motion tendant à prolonger jusqu'à l'heure de l'ajournement de la Chambre l'étude des bills privés le mardi 22 novembre, n'a pas à être renvoyée au comité permanent du Règlement, parce que cette motion porte sur une question de procédure qui relève de l'article 15 du Règlement, 265, 267; décision maintenue (au vote de 92 contre 42), 266; application de la décision, 270.

Est déclarée irrégulière, parce que non suffisamment pertinente à la motion principale et trop identique à un amendement antérieurement proposé, une proposition d'amendement de M. Diefenbaker à la motion tendant à la 2e lecture du bill n° 142, loi modifiant la loi des enquêtes sur les coalitions, 277-278; décision maintenue (au vote de 148 à 56), 278.

Est déclarée irrégulière, la proposition d'amendement de M. Knowles à la motion tendant à la 2e lecture du bill n° 142, loi modifiant la loi des enquêtes sur les coalitions, parce qu'elle renferme une partie de l'amendement proposé antérieurement et que la Chambre a déjà repoussé, 279; décision maintenue (au vote de 157 contre 56), 280.

L'Orateur décide que la discussion sur les services des marchés agricoles est irrégulière lors de l'appel de la motion tendant à la formation du comité des subsides, parce qu'elle porte sur une décision déjà prise par la Chambre et sur un crédit particulier et spécifique du budget des dépenses, 302; décision maintenue (au vote de 148 contre 13), 302.